

Bulletin de nouvelles publié par la C.B.P.Q./C.P.L.Q.
 News Bulletin published by the C.B.P.Q./C.P.L.Q.
 360, rue LeMoynes
 Montréal, Québec
 845-3327

SOMMAIRE / CONTENTS

- 2 Invitation au congrès

RAPPORTS ADMINISTRATIFS

- 3 Relâche

NOUVELLES DES COMITES

- 4 Comité des bibliothécaires scolaires
 5 Comité d'emploi
 8 Comité d'organisation du congrès

ACTIVITES PROFESSIONNELLES

- 10 "La gestion de l'innovation technologique dans les bibliothèques",
 23 novembre 1979
 13 "RESPONSA", 21 février 1980 (C.B.P.Q./ACSI)
 14 "Rendre accessibles les médias d'enseignement (ACSI), 27 février 1980
 15 "Les nouvelles technologies: Lieu de rencontre des services publics
 et des services techniques", 7 mars 1980 (C.B.P.Q./ASTED)
 15 Rencontre avec les étudiants de l'Université McGill, 14 mars 1980
 16 Colloque sur le marketing, 14 mars 1980
 18 "Pour une gestion plus rationnelle des fonds documentaires",
 28 mars 1980
 19 Troisième Conférence Aegidius-Fauteux, 1er avril 1980

DOSSIERS ET NOUVELLES

- 20 L'Education permanente et la documentation: mémoire
 27 Plan de développement des bibliothèques publiques
 31 Politique du livre
 33 Réflexion sur une pleine et entière reconnaissance légale de la
 profession: Suite -- Dossier 2
 40 Ecole de bibliothéconomie -- Université de Montréal --
 Communiqué de presse
 41 Ecole supérieure de bibliothéconomie -- McGill University --
 Programme d'été 1980
 42 McGill University -- Graduate School of Library Science --
 1980 Summer Courses
 43 Le CSL devient la SDLP
 43 Nominations
 44 Décès
 44 Tragédie à la BNQ
 44 Colloque sur les corporations à titre réservé, 12-13 juin 1980
 45 Vient de paraître
 45 Disponible sur demande: Liste des tâches des bibliothécaires
 (milieux scolaire et collégial)
 46 A paraître: Liste des membres 1980 de la C.B.P.Q.
 47 Je déménage

RENDEZ - VOUS
À QUÉBEC
DU 8 - 11 MAI
AU
11^e CONGRÈS

Comité Argus Journal

Monique Lecavalier, présidente
Lorraine Doucet-Guilbeault, secrétaire
Gilbert Lefebvre
Genia Lorentowicz
Colette Rivet

RAPPORTS ADMINISTRATIFS

Cette chronique fait relâche pour ce numéro, afin de vous permettre de lire les rapports annuels.

La rédaction

NOUVELLES DES COMITÉS

NOUVELLES DU COMITÉ DES BIBLIOTHECAIRES SCOLAIRES

REUNION PUBLIQUE

LE 10 MAI, 16h30

Convocation et
invitation à tous les
bibliothécaires du
milieu scolaire

Ordre du jour

1. Eléments du problème: texte (Argus Journal)
 diffusion du texte
 2. Recherche: séminaire du département des sciences de
 l'éducation de l'U.Q.T.R.
 3. Service des bibliothèques d'enseignement: nouvelles
 4. Plan d'année:
 - 4.1 Dossier
 - 4.2 Livre blanc
 - 4.3 Plan de développement
-

Le comité se réunira à l'occasion du congrès
le samedi 10 mai, à 16h30,
Auberge des Gouverneurs, Québec

INVITATION A TOUS LES BIBLIOTHECAIRES
DU MILIEU SCOLAIRE

NOUVELLES DU COMITE D'EMPLOI

Postes offerts au cours des deux derniers mois. Pour informations supplémentaires prière de communiquer avec Lise Côté, à la Bibliothèque nationale du Québec, à 873-4553 ou avec le représentant de votre région.

1. Commission de la Fonction publique du Nouveau-Brunswick, Fredericton, N.B.
Directeur des services de bibliothèque.
Ministère de la Jeunesse, des Loisirs et des Ressources culturelles, Fredericton.
No du concours: NB79-LS-460.
Au plus tard le 29 février 1980.
2. Bibliothèque publique de l'ouest de Montréal est à la recherche d'un bibliothécaire. Travail à temps partiel.
Dossier C-322, Brossard, Québec.
3. Commission de la Fonction publique du Canada.
Ministère des pêches et des océans, Québec.
Bibliothécaire pour diriger les activités de la bibliothèque.
4. Organisation internationale du travail et Gouvernement de l'Algérie.
Mission à l'étranger: deux semaines à Thurin et huit semaines à Alger.
Bibliothécaire spécialiste en information, documentation et audiovisuel.
Date limite: 5 mars 1980.
5. Ecole polytechnique de Montréal. Bibliothécaire professionnel.
Poste temporaire (environ 2-1/2 ans). Traitement de la documentation.
Au plus tard le 14 avril 1980.
6. Fonction publique - Ville de Laval.
Bibliothécaire, chef de division, services au public.
Coordonne les activités des six bibliothèques du réseau.
Au plus tard le 14 mars 1980.
7. Ville de Roberval, Québec.
Bibliothécaire responsable de la Bibliothèque municipale.
Date limite: le 14 mars 1980.

8. Centre de recherches pour le développement international
Ottawa, Ontario
Bibliothécaire de référence.
Avant le 19 mars 1980.
9. Hôpital Laval, Ste-Foy, Québec.
Bibliothécaire. Temps partiel, 3 jours par semaine.
Concours 80-02-151.
Avant le 19 mars 1980.
10. Université Laval, Québec.
Secteur de l'exploitation et développement, bibliothèque.
Concours U.L. 42 (79-80).
Chef de la division des collections de sciences humaines et sociales.
Avant le 21 mars 1980.
11. Concordia University, Loyola Campus, Vanier Library.
Acting Assistant Coordinator.
From July 1st 1980 to June 1st 1981.
The applicant should have at least five years experience as a
professional librarian.
12. Cité de Dorval, Québec. Bibliothèque municipale.
Bibliothécaire chef adjoint.
Service au public pour la section des enfants.
13. Université de Montréal, Québec
Directeur des bibliothèques
Avant le 21 mars 1980.
14. Ville d'Anjou, Québec
Bibliothécaire de référence.
Service des loisirs.
Avant le 28 mars 1980.
15. Banque du Canada, Ottawa, Ontario
Bibliothécaire préposé aux périodiques.
Date limite: 21 mars 1980.
16. The University of Manitoba, The Elizabeth Dofoe Library, Winnipeg,
Manitoba
Reference Librarian, Education Library.
C.V. should be submitted by May 16, 1980.
17. Bibliothèque du Parlement, Ottawa, Ontario
Services techniques - catalogueur.
Environ 5 mois de travail, à partir du 12 avril 1980.

18. Collège Centennial, Scarborough, Ontario
Human Resources Management.
Bibliothécaire bilingue catalogueur.
Avant le 28 mars 1980.
19. Hydro-Québec, Montréal, Québec
Bibliothécaire. Concours: 80-0073-02-J-9.
Traitement des documents selon Telecat-Unicat
Avant le 14 avril 1980.
20. Bibliothèque centrale de prêt de la Côte Nord, Sept-Îles, Québec
Agent de développement - bibliothécaire professionnel.
Avant le 5 avril 1980.
21. Bibliothèque municipale de Trois-Rivières, Québec
Bibliothécaire catalogueur; responsable du Service de catalogage.
Avant le 19 avril 1980.
22. Bibliothèque centrale de prêt de l'Abitibi-Témiscamingue. Noranda, Québec
Coordonnateur des services au réseau.
Avant le 15 avril 1980.
23. Cité de Beauharnois. Service des loisirs et culture. Québec.
Bibliothécaire. Pour prendre charge de la nouvelle bibliothèque
municipale.
Avant le 25 avril 1980.

- - - - -

Emplois relatifs à la bibliothéconomie

1. Société des loteries et courses du Québec, Montréal, Québec
Documentaliste, Concours no 80-108-03-DE
Coordonner la documentation informatique et autre tâche associée
à un vaste éventail de projets.
Date limite: le 12 mars 1980.
2. Institut national de la productivité, Complexe Desjardins, Montréal.
Rédacteur-réviseur des textes destinés aux agents économiques, aux
médias et au public en général.
Avant le 21 mars 1980.
3. Le Devoir, dossier 3256, Montréal.
Réviseurs à la pige pour maison d'édition spécialisée dans le livre
scolaire.
Avant le 27 mars 1980.

NOUVELLES DU COMITE D'ORGANISATION DU 11^E CONGRES

BANQUET ET PETIT DEJEUNER

DANS LE CADRE DU 11^E CONGRES A QUEBEC

Le banquet et le petit déjeuner organisés par la Corporation dans le cadre du 11^e congrès, font presque maintenant partis de notre tradition de congressistes. A défaut de budget important et afin de satisfaire et toucher le plus grand nombre de membres, le comité a repris l'idée d'un souper en musique pour faciliter les prises de contact personnel et informel entre les membres.

"Aboutissement social" du congrès, le banquet du samedi soir, sera précédé d'un bar payant offrant un éventail très complet de boissons alcooliques au prix stantard de l'hôtellerie: de cette façon, on pourra s'ouvrir l'appétit tout en se mettant à l'aise. Le menu dont le thème est la nouvelle cuisine québécoise et que je rappelle brièvement, consiste en:

NOUVELLE CUISINE QUEBECOISE

*Terrine Beauceronne
Consommé du Cap Tourmente
Timbale de crevettes, sauce Matanaise
Médailillon de dindonneau de Valcartier,
sauce au cidre et aux pommes
Légume de saison
Salade d'épinards
Soufflé glacé à l'érable
Sucre à la crème
Café, thé*

Des bouteilles de vin rouge et blanc seront ajoutées sur les tables pour compléter le menu. (N.B.: elles ne sont pas comprises dans le prix du banquet)

Un petit mot sur l'orchestre: un groupe de six musiciens professionnels regroupés en "Stage Band" et habitués à la clientèle des congrès, nous assure une musique chaude et entraînante; le répertoire musical touche à tous les styles afin de satisfaire tous les âges et tous les goûts.

Quant au petit déjeuner, il sera servi dimanche matin de 8h à 9h30 afin d'accomoder le plus grand nombre; il faut noter qu'il est offert gratuitement aux congressistes. Ce repas matinal clôture les activités sociales du congrès. Il ne faut donc pas manquer cette dernière chance de revoir des amis ou des connaissances professionnelles.

Jeannine Morin, bibl. prof.
Comité d'organisation du 11^e congrès

RENDEZ - VOUS.....

ANNUAL CONFERENCE OF THE CORPORATION - MAY 8-11, 1980

For the past six months you have been hearing about the upcoming conference of the Corporation.

The Organizing Committee has tried to plan a varied and interesting program centred on the theme "The librarian: a professional in information science". Is the library profession keeping up with the new and rapid developments in information science or are we destined to become the "Keeper of the books", out of touch with the changing technology? Speakers will include representatives of the library scene, various information specialists in other fields, and directors of four library schools. The exchange of ideas and concerns should be an enriching experience for all.

While there will be many workshops to attend, there will also be time to discuss current matters of interest with fellow members. Sometimes more can be gained from an informal chat over a cocktail than by listening to a long speech! It will be an excellent opportunity to make new acquaintances, to learn about current trends in librarianship, and especially, to view our profession in the context of Quebec today. If one of our aims as librarians is to communicate information to the public, then we should also strive to communicate our ideas and opinions to each other for the betterment of the profession and of ourselves as individuals.

Why not then make a special effort to attend this conference, whether it be your first or your tenth. The site of the conference is the Auberge des Gouverneurs in downtown Quebec City, close to all the major attractions of the "vieille capitale". A unique learning experience in an enjoyable ambience -- merveilleux!

Ingrid Parent
Organizing Committee

ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

LA GESTION DE L'INNOVATION TECHNOLOGIQUE

DANS LES BIBLIOTHEQUES

Rapport de la journée d'étude du 23 novembre 1979

Regroupés dans une salle de la bibliothèque de l'Université Laval, les participants (au nombre de 50 environ) ont pu entendre les opinions, réflexions, réponses et questions de 21 d'entre eux qui avaient accepté de partager leur expérience et de discuter avec les participants inscrits.

Placée sous la responsabilité de Claude Bonnelly et de Lyse Pérusse, la journée d'étude comprenait une conférence sur le thème, un panel, cinq ateliers et une plénière. Après une brève présentation du programme de la journée, Claude Bonnelly, directeur adjoint, bibliothèque de l'Université Laval, nous rappela pourquoi, selon lui, il est important de faire une tentative de bilan de l'innovation technologique: nous devons fournir à nos usagers plus de services avec des ressources qui ont tendance à se comprimer toujours davantage; nous nous dirigeons, de plus en plus, vers le fonctionnement par réseaux dans une optique de partage des ressources.

La conférence sur le thème avait été confiée à Céline Cartier. Le directeur de la bibliothèque de l'Université Laval croit que l'information constitue l'un des produits les plus importants de l'avenir et que les bibliothécaires devront, dans ce contexte, devenir des courtiers de l'information. La planification est plus ou moins possible dans le domaine de l'innovation technologique. Pour s'éviter des faux pas coûteux, il faut évaluer le contexte avec beaucoup de soin en utilisant une approche systémique. Le gestionnaire doit adopter une attitude très critique devant les promoteurs de l'innovation technologique car ceux-ci ont parfois tendance à minimiser les aspects négatifs. Il s'attachera aussi à développer les méthodes administratives adéquates et à faciliter l'adaptation de ses employés aux changements technologiques.

Suivait un panel animé par Gilles Chaput, coordonnateur des services informatisés, bibliothèque de l'Université de Montréal, qui avait pour titre: "L'innovation technologique et l'accès aux collections: les catalogues (fabrication et modes d'accès)". On avait demandé à Laval Dubreuil, responsable de l'ingénierie des systèmes de documentation, Université du Québec, un exposé sur ce thème. Il croit qu'il faudra apprendre à se dégager des systèmes existants et remettre en cause nos pratiques actuelles sur le plan du traitement car l'ordinateur permet des recoupements impossibles à obtenir avec les méthodes actuelles. Il note la popularité croissante de l'approche par descripteurs et des catalogues sur microfiches où le contenu des notices est en général plus sommaire. Cette évolution ne s'arrêtera pas là puisque l'on peut

dès maintenant envisager la prolifération des catalogues en mode dialogué qui nécessiteront une révision des règles de catalogage (un AACR 3!). Dans le passé, les informaticiens ont souvent sous-estimé la complexité des bibliothèques: l'expérience a maintenant prouvé que les centres documentaires ont besoin d'ordinateurs adaptés à leur contexte. On constate maintenant avec satisfaction que les bibliothécaires ont su récupérer les grandes banques bibliographiques. Compte tenu de tout ce contexte, il faudra diminuer l'importance accordée au traitement pour augmenter celui accordé à l'exploitation.

Après l'exposé de Laval Dubreuil, les panelistes nous firent part tour à tour de leurs observations sur le sujet. Pour Richard Boivin, responsable des services techniques, bibliothèque de l'U.Q.T.R., les gens des services techniques doivent apprendre à tenir compte davantage de l'utilisateur dans l'analyse documentaire. Déplorant les problèmes engendrés par la multiplicité des systèmes informatiques dans une même bibliothèque, Jules Chassé, directeur adjoint du service du catalogage, Université de Sherbrooke, insista pour que l'accent soit mis sur la qualité du service plutôt que sur l'économie. Après avoir rappelé le manque d'études sur les besoins des usagers de nos bibliothèques, Michel Fournier, chef, division de l'analyse documentaire, bibliothèque de l'Université Laval, croit qu'il faut travailler à l'interconnexion entre les réseaux et les systèmes. Marc Joanis, chef du service de catalogage, bibliothèque de l'Université de Montréal, pense les bibliothécaires au traitement de la documentation menacés par les échanges bibliographiques et les technologues de l'information. Il constate qu'il se fera de moins en moins de catalogage original dans l'avenir et entrevoit la possibilité de développement de la technologie de l'indexation. Pour Hubert Perron, coordonnateur des services techniques, Bibliothèque nationale du Québec, l'un des grands avantages de l'informatique est de pouvoir multiplier les clefs d'accès pour répondre aux besoins multiformes des usagers. Louise St-Pierre, responsable des services techniques, bibliothèque du Cégep André-Laurendeau, nous informe pour sa part que son collègue utilise avec succès des catalogues sur microfiches; ils sont multi-média, simplifiés et mis à jour régulièrement.

Deux ateliers se tenaient simultanément, après le déjeuner. Le premier animé par Denis Simard, directeur, bibliothèque du Cégep de Trois-Rivières, et Michel Thériault, responsable du service du prêt, bibliothèque générale, Université de Sherbrooke, traitait des systèmes de prêt automatisé. On constate d'une part que les compagnies qui offrent du logiciel dans ce domaine ont la fâcheuse habitude de le remanier très souvent, ce qui entraîne des coûts additionnels et des inconvénients. Si, d'autre part, on développe un système maison, on peut avoir à déplorer le fait, comme le signale un des intervenants, que la bibliothèque n'est pas la priorité du service de l'informatique. Le deuxième atelier, animé par Lyse Pérusse, analyste en systèmes de documentation, Université du Québec, avait pour titre: "L'innovation technologique et le service de prêt entre bibliothèques". Pour Gérard Mercure, directeur, bibliothèque de l'U.Q.A.R., les banques de données bibliographiques, en donnant accès à beaucoup de titres, ont pour conséquence de faire augmenter le volume des transactions au service du prêt entre bibliothèques. Il constate que l'expérience de la télécopie ne s'est pas avérée très fructueuse jusqu'ici. Il croit qu'il faudrait alléger les procédures actuelles qui sont très lourdes et pense que l'automatisation du P.E.B. interviendra vers 1985 ou plus tard. Agathe Garon rappelle la fréquence des opérations du P.E.B. On fait depuis quelque temps l'essai du réseau Télécât pour la recherche et la localisation des titres demandés avec un taux de succès de 50%. Pour leur part, les constituantes du réseau de l'Université du Québec utilisent BADADUQ pour le P.E.B. Aux Etats-Unis, le réseau OCLC vient d'inaugurer un P.E.B. automatisé.

Trois autres ateliers simultanés suivaient la pause-café. Dans un premier groupe, Lucien Papillon, directeur du secteur des services techniques, bibliothèque de l'Université Laval et Hans Möller, Undergraduate Library, bibliothèque de l'Université McGill, traitaient des systèmes antivols. Ces systèmes ne sont pas une panacée à la disparition des ressources documentaires. Deux firmes commerciales se disputent actuellement le marché avec des appareils qui s'inspirent des mêmes principes. Pour donner à ces systèmes une efficacité optimale, il faut sensibiliser au moins les deux-tiers des documents.

Un autre atelier traitait de l'accès aux banques de données non bibliographiques avec Gilles Caron, coordonnateur à l'exploitation et au développement, bibliothèque de l'U.Q.A.C., et Jean-Pierre Guillot, analyste en données technologiques et industrielles, Centre de recherche industrielle du Québec. Ces banques contiennent des informations factuelles et non pas seulement des références bibliographiques. On en trouve périodiquement l'inventaire dans la revue On Line. Pour profiter de ces banques, il faut non seulement connaître l'utilisation des données qu'elles renferment mais souvent aussi faire l'étude d'un programme informatique complexe.

Le dernier atelier était confié à Gilles Deschatelets, chef, division des collections scientifiques, bibliothèque de l'Université Laval et Clément Tremblay, coordonnateur des services à l'utilisateur, bibliothèque de l'Université Laval, et portait sur le stockage des collections. Quelques solutions s'offrent à ceux qui veulent pallier à la rareté de l'espace dans les bibliothèques: élagage, règlements de prêt généreux, rayonnage compact, agrandissement ou enfin entrepôt commun pour les ouvrages qui gardent une utilité très limitée.

Dans le bilan de la journée, Gilles Chaput fit ressortir essentiellement deux idées: l'informatique documentaire nécessite le recours à l'analyse systémique et suppose un partage de plus en plus grand des ressources.

Après le résumé que vous venez de lire, il ne semble guère utile d'insister sur la qualité de l'organisation de cette journée d'étude et sur le choix remarquable des conférenciers, panelistes et animateurs. S'il nous fallait exprimer un regret, ce serait de constater que nos collègues répugnent à utiliser des aides visuelles pour appuyer leur exposé.

En terminant, nous désirons remercier le comité de perfectionnement de notre Corporation dont le dynamisme nous a valu des activités nombreuses et fort utiles au cours des dernières années.

Jacques Demers, bibl. prof.
Responsable du Secteur de l'audiovisuel
Centrale des bibliothèques

À QUÉBEC

RESPONSA: un système automatisé pour la recherche sur texte intégral de mille années de littérature rabbinique.

En ce soir du 21 février 1980, au Pavillon Lionel-Groulx de l'Université de Montréal, une quinzaine de personnes issues de milieux variés ont assisté à la magistrale conférence d'un grand spécialiste en plusieurs disciplines: mathématiques, informatique, recherche documentaire automatisée et traitement de textes, etc. D'origine égyptienne, monsieur Yaacov Choueka maîtrise très bien la langue française, parmi d'autres langues qu'il connaît certainement, et il a su captiver son auditoire par un exposé clair, précis et d'un bon niveau. Evidemment une partie importante de l'auditoire, familière avec les questions juives, a pu apprécier davantage un aspect de l'exposé, tandis que les autres, sans doute intéressés surtout par l'aspect de l'informatique appliquée aux recherches documentaires, ont pu admirer la grande facilité du conférencier à présenter clairement des éléments souvent assez complexes. Monsieur Choueka a expliqué comment le projet RESPONSA, conçu en 1966 en Israël, a été mis en opération en 1975 et continue à être perfectionné à mesure que les systèmes de repérage se développent et permettent une meilleure exploitation de cette banque de données qui contient sur un disque IBM 350 (300 millions d'octets) le texte intégral de quelque 30 000 documents rédigés entre le Xe et le XXe siècle en langue hébraïque. Après l'exposé, tard dans la soirée, une partie de l'auditoire a quitté la salle avec la certitude de s'être enrichi, tandis que les autres continuaient les échanges et les discussions autour de problèmes qui les intéressaient plus particulièrement.

Rosaire Pelletier

Rosaire Pelletier, bibliothécaire prof.

DU 8 - 11 MAI...

RENDRE ACCESSIBLES LES MEDIAS D'ENSEIGNEMENT

Cette activité de l'ACSI a eu lieu le 27 février 1980 en pleine grève des cols bleus de la Ville de Montréal et des employés d'entretien de l'Université McGill. Ces événements ont eu pour effet de réduire le nombre de participants à des spécialistes du domaine de l'audio-visuel et des amis de l'ACSI.

La première conférence a été donnée par Jacques Demers, responsable du secteur audio-visuel à la Centrale des bibliothèques qui a traité de l'accessibilité de l'information sur la documentation audio-visuelle. Pour lui, le repérage audio-visuel offre un bilan assez négatif; il n'y a pas de médiagraphie courante ni de dépôt légal au Québec. Les bibliothécaires font peu de traitement de la documentation audio-visuelle alors que de son côté, la Centrale des bibliothèques a répertorié plus de 15,000 titres. On pense à des projets d'automatisation qui s'orienteront vers une banque d'information audio-visuelle.

Le deuxième exposé, celui de Marc Lebel a été orienté vers l'accessibilité de la documentation audio-visuelle au CEGEP de Ste-Foye. Il a abordé en premier lieu la technologie du système et ensuite la structure organisationnelle qui s'est reflétée dans la construction du centre des médias du CEGEP de Ste-Foye.

En troisième partie, Marc Godbout a traité de l'accessibilité des documents audio-visuels en milieu universitaire, à l'Université Laval plus particulièrement. Il a déploré le peu d'intérêt des professeurs pour l'achat de la documentation audio-visuelle, le manque d'inventaire des ressources. La structure de l'audio-visuel semble complexe puisqu'il existe la Cinémathèque, le Service audio-visuel et la documentation dans la Bibliothèque générale.

En quatrième partie, Jean-Pierre Fournier a abordé l'évolution des structures et des fonctions des centres audio-visuels dans les institutions scolaires primaires et secondaires. La prospective dans le domaine audio-visuel d'orienter vers la professionnalisation des conseillers, la mise en place et la création d'organismes audio-visuels.

AU 11^e

COLLOQUE DU 7 MARS 1980

LES NOUVELLES TECHNOLOGIES:

LIEU DE RENCONTRE DES SERVICES PUBLICS ET DES SERVICES TECHNIQUES

La journée à laquelle assistaient environ soixante-dix participants s'ouvrit par un mot d'introduction de Lyse Pérusse qui situa la problématique du débat.

L'exposé de Gilles Caron mit l'accent sur l'impact de l'évolution technologique dans le monde de la documentation. Ce monde est confronté par des facteurs de changements internes et externes. Les facteurs internes sont ceux provoqués par l'accélération du temps et la désuétude subséquente de l'information, l'augmentation des capacités de repérage par les banques d'information et le besoin constant de spécialisation. Les facteurs externes sont le contexte financier qui ne cesse de se détériorer et qui se concrétise par un appauvrissement réel des ressources financières disponibles, de même que l'insuffisance de la technologie qui n'a pas su jusqu'à maintenant apporter les correctifs nécessaires pour répondre aux besoins réels de la documentation. La conjonction de ces facteurs a rendu nécessaire une reformulation des objectifs à atteindre en ayant toujours à l'esprit, l'usager qui demeure la raison d'être. Dans ce contexte, il s'avère nécessaire de penser en termes de services d'information et d'intégrer les services techniques en développant l'expertise des professionnels, au service des usagers.

Le panel qui suivit fit ressortir des points de vue différents. Pour certains panelistes le problème majeur réside dans la psychologie des individus qui sont de nature réfractaires au changement. Le bibliothécaire de référence serait une de ces personnes à cause de ses relations privilégiées avec l'usager. Pour d'autres panelistes présents, la technologie a maintenu le fossé entre les services techniques et les services publics, tandis que pour d'autres, la technologie a fait un pont entre les deux secteurs et le plus souvent les services techniques se sont beaucoup mieux adaptés à cette dernière.

Les ateliers qui se tinrent dans l'après-midi étudièrent des aspects particuliers tels que: les outils documentaires, les impératifs de la normalisation, la multiplication des sources d'information, une nouvelle frontière entre les services techniques et les services publics. La constatation générale des ateliers fut de reconnaître l'objectif de base des bibliothèques et centre de documentation: fournir l'information, en tenant compte de la spécificité des clientèles.

Michel Boisvert, bibl. prof.

RENCONTRE AVEC LES ETUDIANTS DE L'UNIVERSITE MCGILL

Le vendredi 14 mars dernier, le directeur général de la C.B.P.Q, madame Colette Rivet, et la présidente du comité d'emploi, madame Lise Côté, rencontrèrent les étudiants de 2e année de maîtrise de l'Université McGill.

La C.B.P.Q. avait été invitée à participer à une journée de rencontre entre employeurs et étudiants.

Madame Lise Côté y présenta un exposé de la situation de l'emploi en bibliothéconomie au Québec, conférence qui fut très appréciée par les étudiants.

La rencontre débuta par une conférence sur le marketing de M. S. J. Shapiro, de la Faculté d'administration de l'Université McGill, dont vous pourrez lire ci-dessous le résumé.

COLLOQUE SUR LE MARKETING

Le 16 Janvier dernier nous étions invités à assister à un colloque sur le marketing donné par Mr. Stanley Shapiro, professeur titulaire de marketing à la faculté de gestion de l'Université McGill. La question suivante était posée: Le marketing et les professionnels de l'information-un couple bizarre ou un heureux mariage?

Dans la première partie de son exposé M. Shapiro fit un survol rapide de ce qu'est le marketing et tenta de le situer dans son contexte. La seconde partie était consacrée au concept de Marketing social et plus précisément au marketing de l'information.

Nous entendons par marketing la relation existant entre les producteurs et distributeurs de biens et services et les consommateurs. Plus précisément le marketing a pour fonction de déterminer quels seront les produits ou services offerts, de quelle façon ils devront être présentés, à quelle clientèle et à quels prix. (Les quatre éléments de cette définition sont communément appelés "the 4Ps: Product, Price, Promotion, Place".) Des études de marché basées sur des critères démographiques, géographiques et psychologiques sont conduites afin d'obtenir un portrait le plus fidèle possible de la demande. L'ensemble de ces activités nécessitant analyse, planification, exécution et contrôle des tâches est ce qu'on appelle "marketing management".

Fonction de première importance dans une société capitaliste, on ne tarde cependant pas à découvrir une deuxième vocation à caractère social pour le marketing. (1) Résultat des mouvements sociaux des années 60, on utilise de plus en plus le marketing dans les organisations à but non-lucratifs (église, écoles & universités) ainsi que pour promouvoir de nouvelles idées (contrôle des naissances, protection de l'environnement).

Un peu dans le même ordre d'idée, on se rend compte que le marketing peut aussi être utilisé dans le domaine des bibliothèques: nous avons un produit, l'information, qui doit être transmis aux gens susceptibles d'en faire bon usage, à des coûts les plus raisonnables possibles.

Comme il est probablement plus facile d'améliorer l'efficacité d'un service d'information que d'en réduire les coûts d'opération, M. Shapiro nous conseille de faire des études de marché auprès de notre clientèle actuelle et potentielle afin d'identifier ses besoins et de connaître ses opinions sur les services offerts par le centre d'information. Les résultats de ces sondages devraient nous amener à restreindre notre champs d'action à un public bien précis qu'il sera alors plus facile de mieux servir. Il est très important de toujours penser en fonction de l'utilisateur et de ses besoins. On doit donc s'efforcer de créer un atmosphère propice à un bon échange avec sa clientèle et essayer d'éviter l'emploi d'un jargon trop spécialisé dans nos communications avec eux, afin de ne pas leur faire perdre intérêt.

Enfin, après avoir établi nos objectifs, et mené à bien notre enquête, il est nécessaire de mesurer les performances actuelles qui nous serviront de base de comparaison avec les résultats futurs. On sait d'expérience qu'il est difficile de mesurer la qualité des services offerts, mais il faut se baser sur les quelques critères disponibles et essayer de les interpréter de façon la plus réaliste possible afin de pouvoir exercer un certain contrôle.

Le colloque, bien que très court, fut très intéressant et bien accueilli par l'assistance. M. Shapiro aura probablement réussi à vendre à plusieurs d'entre nous l'idée de participer à la reprise du séminaire en marketing qui a été annoncé pour le printemps prochain (mai ou juin) par l'Ecole supérieure de bibliothéconomie de l'université McGill. M. Shapiro est sans doute un professionnel du marketing.

Elyse Therrien
Domtar

- (1) Kotler, Phillip. Marketing for Non Profit Organization.
Prentice Hall, 1975.

CONGRES !

POUR UNE GESTION PLUS RATIONNELLE DES FONDS DOCUMENTAIRES

Ce colloque a été organisé par la CBPQ en collaboration avec l'École de bibliothéconomie de l'Université de Montréal et s'est tenu le 28 mars 1980 en présence d'au-delà trente participants.

Ce colloque était subdivisé en deux parties. Dans la matinée, nous avons entendu de courtes conférences de 20 minutes sur l'information documentaire. La structure de la matinée a forcé les panelistes à donner leur exposé dans la période de temps qui leur était allouée limitant les participants à de fort courtes questions et les obligeant de conserver leurs questions pour l'après-midi, questions qui risquaient d'être déphasées.

Sept conférenciers se sont partagés le déroulement de la matinée. Les professeurs Eric de Grolier et Bernard Beugnot se sont partagés le premier sous-thème qui était orienté vers la détection du non-document comme source d'information. Le deuxième sous-thème a été traité par le professeur Rabkine sur la désuétude de l'information scientifique et par Jean de Bonville, conseiller à la documentation à l'Université Laval sur les effets de l'entropie sur l'information. Le troisième sous-thème mettait en valeur les spécialistes de l'information documentaire dont le travail se situe au niveau de l'interface entre les chercheurs et les banques de données (exposé de Jerry Bull) ou encore celui de Jacques Hirszowski en tant que promoteur d'un centre-serveur. Pour terminer la matinée, le professeur Arlette Joffe a démontré ce qu'elle attend du rôle du bibliothécaire (en milieu universitaire). Elle y voit trois types: le bibliographe, c'est-à-dire le spécialiste qui assiste les usagers dans le choix et la recherche; celui-ci peut faire partie d'équipes de chercheurs. En deuxième lieu, elle y voit l'agent spécialisé en systèmes informatisés et enfin l'agent en formation pédagogique spécialement affecté aux jeunes chercheurs.

Dans l'après-midi, s'est déroulé le long exposé du Dr Wilkinson, directeur du Center of Research Libraries (University of Toronto). Nous y avons entendu un discours sur la recherche fondamentale. Trois facteurs permettent un accroissement de la recherche au Canada: ce sont la recherche dans les écoles de bibliothéconomie, la recherche au niveau des associations (CLA et CBPQ) et enfin les congés de perfectionnement. Si le premier mode est reconnu, le second semble prendre un peu plus d'importance alors que le troisième semble assez inexistant étant donné que peu de bibliothécaires ont un statut académique.

La conclusion du colloque a voulu démontrer par le biais que la profession de bibliothécaire est en voie de changement. La recherche permettra de développer un nouveau type de bibliothécaire, c'est-à-dire un spécialiste de l'information ayant une formation poussée et une capacité de travailler avec tous les nouveaux moyens technologiques. On propose la création d'un centre de recherche en information documentaire qui aidera les candidats chercheurs.

Certains participants sont probablement restés sur leur appétit étant donné que les exposés n'ont pas donné les moyens de gérer des fonds documentaires mais ont principalement touché en deuxième partie de la journée, à une problématique de la formation du spécialiste de l'information documentaire.

Monique Lecavalier, bibl. prof.

TROISIEME CONFERENCE AEGIDIUS-FAUTEUX

Le rôle social des bibliothèques québécoises depuis le XVIIIe siècle jusqu'à la révolution tranquille

La conférence a été prononcée en ce 1er avril 1980 par Marcel Lajeunesse, professeur à l'École de bibliothéconomie de l'Université de Montréal.

Le conférencier a fait l'historique des bibliothèques depuis le début de leur existence en Nouvelle-France au XVIIIe siècle. Il a relaté le début des bibliothèques publiques sous le gouverneur Hallifax. Puis, on remarque la création de bibliothèques commerciales et de "newsrooms" qui étaient plutôt destinés aux anglophones. Le milieu anglophone favorisait la création de bibliothèques de consultation comme le Mechanics Institute ou la Mercantile Library. Au milieu du XIXe siècle, les anglophones avaient trois bibliothèques publiques et quatre "newsrooms". De leur côté, les francophones surtout influencé par le clergé, étaient orientés vers la lecture religieuse et très peu vers la lecture profane. Deux organisations voient le jour, soit en 1842, la Société des bons livres des paroisses du Québec et soit en 1844, l'Oeuvre des bons livres sous le patronage de l'Evêché de Montréal. On favorise donc la création de bibliothèque paroissiale sous la direction du curé de chaque paroisse. En 1880, la bibliothèque de l'Institut canadien ferme quarante ans après sa fondation. Ses livres sont achetés en 1885 par le Fraser's Institute au lieu d'être achetés par la Ville de Montréal pour former le noyau de leur future bibliothèque publique. Commencent les tribulations qui ont précédé la création de la bibliothèque de la ville de Montréal. Les commentaires étaient peu favorables pour l'implantation d'une telle bibliothèque parce qu'on devait composer avec les tenants des catholiques et des protestants. Il n'était pas possible de fonder une bibliothèque neutre. Vers 1910, les sulpiciens fondent la Bibliothèque Saint-Sulpice, une bibliothèque de consultation et peu après, la Bibliothèque de la ville de Montréal ouvre ses portes. Alors que dans les années trente, les bibliothèques paroissiales foisonnent, la bibliothèque Saint-Sulpice et la bibliothèque de l'Université de Montréal ferment leur portes. Après la guerre, on voit le déchirement entre la bibliothèque paroissiale et la bibliothèque publique. Finalement, les bibliothèques publiques prendront leur essor dans les années cinquante. En conclusion, le conférencier met surtout de l'avant que la bibliothèque publique n'a pas eu de chance à cause de problèmes politiques et religieux.

Deux intervenants, Gilles Gallichan de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale du Québec et Yvan Lamonde de l'Université McGill sont venus animer la discussion. M. Lamonde estime qu'on a probablement exagéré l'influence religieuse et politique qui masque sûrement d'autres phénomènes. La lente alphabétisation et la lente urbanisation peuvent expliquer qu'on ait moins besoin de bibliothèque publique. Les masses populaires urbaines trouvaient probablement ailleurs leurs loisirs.

Des participants ont fait remarquer que dans les pays latins, les bibliothèques paroissiales foisonnaient en France, en Belgique, etc. Finalement, M. Réal Bosa a remercié les participants et les a invités à une deuxième année des Conférences Aegidius-Fauteux.

Monique Lecavalier, bibl. prof.

DOSSIERS ET NOUVELLES

GROUPE DE TRAVAIL SUR L'ÉDUCATION DES ADULTES

En décembre dernier, à la suggestion de Monsieur Jean-Marc Bourgeois, la Commission de l'éducation des adultes du Conseil supérieur de l'Éducation, soumettait à la Corporation pour commentaire son rapport 1978/79. Messieurs Clément Tremblay, Jean-Luc Roy et Gérard Mercure étaient alors mandatés par le Bureau pour étudier ce rapport et y donner l'opinion de la C.B.P.Q. quant à l'éducation des adultes.

Vous trouverez ci-dessous le mémoire réalisé par Messieurs Tremblay, Roy et Mercure et qui a été envoyé à la Commission de l'éducation des adultes du Conseil supérieur de l'éducation.

L'ÉDUCATION PERMANENTE ET LA DOCUMENTATION

mémoire présenté par la

CORPORATION DES BIBLIOTHECAIRES PROFESSIONNELS DU QUÉBEC

La Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec est heureuse d'être consultée à propos d'une politique québécoise d'éducation des adultes. Votre Commission considère ainsi, implicitement, que la Corporation représente non seulement un groupe de professionnels intéressés au développement de leurs concitoyens, mais aussi un groupe de professionnels qui jouent un rôle d'agents de formation d'adultes.

A ces deux titres, nous endossons fermement les orientations de votre rapport. Les "principes directeurs" que vous énoncez au paragraphe 3.1.2 nous paraissent tout à fait inspirateurs, en particulier dans le champ d'action qui nous est propre, les documentaires:

"Attitude fondamentale face à l'homme et à la société, l'éducation permanente implique une foi active en la capacité et en la volonté de l'homme d'exercer son intelligence, ses dons de création, son jugement critique, son désir incessant de se développer."

"La société politique doit favoriser l'éveil et la stimulation du dynamisme de l'esprit de l'homme à tous les âges de sa vie et dans l'ensemble de ses activités."

Nous désirons formuler quelques éléments d'une politique d'éducation des adultes, inspirés de ces deux principes directeurs et de notre expérience dans le domaine de la formation. Ces éléments s'ajouteraient naturellement aux "principales dimensions du projet d'éducation permanente" énoncées au paragraphe 3.1.3 de votre rapport.

1. Les services de ressources documentaires constituent un "lieu privilégié" d'auto-formation, un des plus appropriés à l'éducation des adultes "non scolaire", telle que définie dans ce rapport

Nous nous réjouissons de l'insistance qu'a mise votre Commission à définir l'éducation des adultes dans une perspective globale d'éducation permanente. Vous faites remarquer que le concept d'éducation des adultes s'étend à toutes les formes d'apprentissage:

- qui comptent sur des démarches individuelles aussi bien que collectives,
- qui s'appuient sur les institutions non scolaires aussi bien que scolaires
- qui poursuivent des objectifs de projets strictement personnels aussi bien que des objectifs de programmes pré-établis.

La lecture que nous faisons de votre tableau nous invite à réaffirmer, en empruntant votre langage, que parmi toutes les institutions de notre société, le réseau des services documentaires est particulièrement adéquat pour "favoriser (non pas organiser ou diriger) l'éveil et la stimulation du dynamisme de l'esprit de l'homme à tous les âges de sa vie" (3.1.2). Peu d'institutions sont plus liées au concept d'éducation permanente. Toutes les caractéristiques que vous souhaitez au système d'éducation des adultes (3.1.3) se reconnaissent aisément dans le réseau des services documentaires:

- "reconnaissance des différences individuelles d'intérêts et de rythme de formation";
- "accès (...) en tout temps et en tout lieu";
- "égalité non seulement de l'accès mais aussi des chances de réussite";
- "viser à inculquer à chacun la capacité et le goût de continuer à développer l'ensemble de ses virtualités de façon autonome et en choisissant les moyens (...) qui lui conviennent le mieux";

Le réseau des services documentaires est immunisé contre les virus que vous diagnostiquez chez d'autres éléments du système actuel d'éducation des adultes, i.e. une scolarisation à outrance (4.2.1). Sa faiblesse n'est pas liée à sa nature, mais bien au peu d'attention que lui accordent nos planificateurs. C'est pourquoi nous regrettons que votre Commission n'ait pas fait la moindre mention des services documentaires parmi les "principales dimensions du projet d'éducation permanente". Vous êtes en partie excusable parce que l'expérience québécoise dans le secteur des bibliothèques ouvertes à toute la population est plutôt jeune. Mais il faut voir l'assaut que subit une nouvelle bibliothèque publique pour se rendre compte de l'appétit des citoyens pour ce "moyen non scolaire de se développer". (1)

2. Une politique d'éducation des adultes, un "projet éducatif" pour les adultes, doit inclure explicitement l'élément services documentaires, leurs ressources financières, leurs personnels, leurs collections de documents et leurs locaux.

Le plan quinquennal de développement des bibliothèques publiques, annoncé l'an passé par le ministre des Affaires culturelles, risque d'être suivi de "cinq années de vaches maigres", si ce programme n'est pas renforcé par un projet plus vaste, basé sur des objectifs plus permanents, ceux de l'éducation permanente.

La réforme récente des écoles et des collèges a malheureusement oublié (ou presque) les bibliothèques d'enseignement. A défaut peut-être d'un syndicat puissant pour attirer l'attention sur son rôle, le personnel des ressources documentaires va rester déficient, il ne réussira pas à convertir sa clientèle principale, les enseignants; ceux-ci tarderont à développer chez les étudiants l'habitude de se documenter, élément de formation reconnu comme essentiel; et le cercle vicieux se refermera pour resserrer les budgets d'achats de documents. Il ne faudrait pas que la réforme de l'éducation des adultes oublie, elle aussi, un des sous-systèmes les plus importants du système en place, pour une éducation que tout le monde veut permanente.

Une enquête menée par Françoise Morin et Micheline Boivin, L'Utilisation des laboratoires, bibliothèques et moyens audio-visuels en éducation des adultes (Québec, D.G.E.A., mars 1973) fait voir que, dans les commissions scolaires, parmi les "moyens parapédagogiques, c'est le secteur des bibliothèques qui présente le plus de carences en ce qui a trait aux services offerts aux étudiants adultes". (p. 49) (2)

3. La coordination de l'éducation des adultes par une instance gouvernementale adéquate, doit mettre autant de zèle à encourager les initiatives diverses de formation dont profitent les adultes, qu'à éviter aux adultes des cheminements maladroits ou essoufflants.

Nous n'ignorons pas les inconvénients que présentent parfois, pour la clientèle de l'éducation des adultes, la disparité et la multiplicité des intervenants dans ce secteur. L'adulte défavorisé sur le plan culturel ou professionnel n'a pas toujours la motivation suffisante pour travailler à son développement. Si, en plus, il ne trouve devant lui qu'une jungle de services, ses efforts seront vite découragés.

Nous voulons bien croire votre Commission quand elle dénonce le "système complexe de concurrence", le "fouillis administratif", "l'incohérence des interventions gouvernementales". Nous sommes tout à fait d'accord avec votre recommandation de faire dépendre la politique québécoise d'éducation des adultes, non pas d'un ministère en particulier, mais bien "d'une instance gouvernementale qui transcende tous les ministères" (5.0)

Dans le secteur particulier des services documentaires, un tel projet de coordination supra-ministériel a déjà été proposé par nos associations professionnelles et certaines étapes ont déjà été franchies.

Cependant, nous ne voudrions pas que les planificateurs s'attaquent radicalement à la diversité parce qu'elle est diversité.

L'histoire récente a enregistré trop d'exemples où l'unification, l'intégration, a tué la motivation. Vaut peut-être mieux mettre à profit des dynamismes disparates, même si les catégories manquent pour les définir.

C'est pourquoi nous partageons volontiers votre souci de "reconnaître et soutenir, dans le respect de leur autonomie et de leur originalité, les groupes qui ont inventé des organisations et des pratiques éducatives en dehors de l'éducation formelle et scolaire" (2.1.2). Les promoteurs, que nous sommes, de la lecture, de l'auto-documentation, de la libre circulation de la documentation, se reconnaissent parmi ces groupes.

4. Le soutien financier par l'Etat des organismes volontaires et autres d'éducation des adultes pourrait prendre une double forme pour en assurer la stabilité, d'une part, et, d'autre part, en stimuler la productivité.

Les subventions directes permettent le maintien de structures de base qui, à leur tour, permettent des produits de formation éminemment utiles, mais qui ne trouveraient jamais preneur au prix coûtant. Par exemple, une association de bénévoles conçoit, publie ou diffuse de l'information sur l'importance de l'activité de plein air, sur la démocratie municipale, sur la lecture, etc. L'adulte qu'on tente de convertir à l'utilisation de cette information ne peut être invité à en assumer le coût. C'est pourquoi, comme les écoles et les bibliothèques publiques, les organismes volontaires doivent pouvoir compter sur une subvention de base appropriée, venant du gouvernement central.

Par contre, il y a un danger à engraisser des organismes qui, une fois bien assis, se préoccupent de moins en moins des besoins réels des adultes. L'important, c'est que les organismes qui participent à la formation des adultes, contrairement aux services médicaux et sociaux, ne soient pas financés entièrement et directement par le gouvernement central. Il nous paraît sain, par exemple, que le théâtre subventionné compte partiellement sur les billets d'entrée, que les bibliothèques municipales comptent sur les taxes locales. On devrait envisager également un autre mode de financement complémentaire. Les organismes actifs dans le domaine de la formation (associations, services scolaires, services documentaires, clubs culturels, scientifiques ou historiques, etc.) pourraient être autorisés à émettre des reçus pour déduction fiscale.

Les cotisations payées aux associations, les frais d'inscription à des activités de perfectionnement, les abonnements à des services culturels ou éducatifs, etc., pourraient ainsi être remboursés partiellement par l'Etat.

Sans oublier les risques de cette forme d'"allocation de formation", qui rappelle les "reçus d'impôt" de nos curés d'antan, nous pensons qu'elle pourrait d'abord inciter à une meilleure coordination, grâce au mécanisme de reconnaissance officielle, ensuite permettre une saine concurrence qui protégerait le "consommateur de formation". (3)

5. Une politique d'éducation des adultes doit prévoir la "reconnaissance des acquis de formation" autant pour faciliter l'admission des adultes aux études supérieures que pour soulager leurs programmes personnels de formation des éléments déjà acquis par leurs expériences de vie.

Nous sommes très heureux que votre Commission ait commencé à étudier la délicate question de la reconnaissance des acquis de formation. Nous connaissons le danger de jouer le jeu d'une société "diplômatisée" et de tout le trompe-l'oeil avec lequel elle s'accommode trop aisément.

Cependant, nous croyons possible de convertir graduellement la mystique des diplômes et de lui substituer le concept de plan personnel de développement basé sur un bilan personnel de ses acquis de formation et sur ses projets de vie. Dans cette optique, il se peut que les orientations proposées par le Council for the Advancement of Experiential Learning, aux États-Unis, constituent un filon prometteur.(4) L'évaluation des apprentissages parascolaires, l'établissement d'étapes à franchir (crédits, certificats, ou autre) mettent à profit les motivations individuelles et le goût, bien naturel à tout âge, pour les sanctions. Il ne faudrait pas, en effet, tomber dans l'angélisme et penser que l'image de soi, la perception de sa compétence peut communément, se passer d'étiquettes, de termes pour se la dire. Les exceptions sont nombreuses; les esprits forts qui, sans diplômes, vivent des carrières brillantes, sont nombreux. Mais ils demeurent d'heureuses exceptions.

Une fois les mécanismes de certification mieux définis et mieux appliqués, du côté de la formation, il sera possible d'implanter la même souplesse intelligente dans les structures d'emploi et d'encadrement professionnel

CONCLUSION

Dans l'ensemble des activités de formation ou d'apprentissage dont profitent les adultes québécois, tentez de mesurer la part occupée par les activités dites de documentation. Les adultes qui travaillent à leur développement personnel sont, dans une forte proportion en train de se documenter, de chercher de l'information dans une bibliothèque. Ils le font dans le cadre d'un cours formel, de l'activité d'une association ou groupe de pression, ou bien ils le font simplement pour répondre à des questions personnelles.

La richesse des services documentaires (personnel, locaux, collections) conditionne ces formes d'autoformation.

C'est pourquoi plusieurs professionnels de la documentation, qui organisent l'information publiée, la rendent accessible, la diffusent, la "vendent" à leurs concitoyens, se considèrent comme des agents de formation.

A ce titre, réunis sous l'égide de la Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec, de l'ASTED, de la Québec Library Association

et autres associations, ils doivent être consultés, dans le cadre des travaux de la Commission d'enquête sur l'éducation des adultes, créée récemment, mais aussi d'une façon continue, à mesure que prendra forme et vie le projet d'éducation permanente des québécois.

Note 1

On va à la bibliothèque publique pour lire des romans mais surtout pour se renseigner, pour apprendre. A témoins, citons quelques statistiques glanées ici et là, dans le prêt de livres aux adultes.

- A la Bibliothèque publique de Ste-Thérèse, en 24 mois, prêt de 32,723 romans et de 41,304 documentaires;
- A St-Léonard, en 1979: 58,500 romans et 53,219 documentaires;
- Dans les bibliothèques de la Ville de Montréal, en 1979: 209,000 romans et 262,000 documentaires (sans compter les livres non classifiés, 264,000);
- A la Bibliothèque de Brossard, jeudi le 21 février 1980, 189 romans et 269 documentaires.

Si on considère, de plus, que les romans contribuent, eux aussi, à la formation, on devra conclure à l'importance de la bibliothèque publique dans le système d'éducation des adultes. D'autant plus que c'est massivement que les québécois s'inscrivent à ce service, quand ils en ont la chance. Notre retard en la matière, malheureusement, est scandaleux. Voici quelques chiffres révélateurs:

"Le nombre de volumes disponibles par habitant atteint ici 0,89 livre contre 2,43 en Ontario. Le rapport est du même ordre, de 3 contre 1, quant aux prêts de livres aux citoyens: 2,1 volumes par habitant au Québec contre 6,3 en Ontario. La province voisine compte 1,023 bibliothèques dans les institutions publiques contre 136 au Québec". (Chiffres fournis par le ministre Vaugeois, des Affaires culturelles, cités par Michel Roy dans Le Devoir du 29 septembre 1979, p. 4). En admiration devant l'Ontario, le même ministre se serait exclamé récemment, (d'après Actualité, mars 1980, p. 32):

"C'est un véritable réseau d'éducation permanente: Les musées vont aux gens aussi: les 'museobus' transportent le matériel et les expositions régionales prolifèrent. A elle seule, l'Art Gallery en organise une quarantaine par année à travers l'Ontario. Les bibliothèques et les musées deviennent le prolongement des écoles qui s'articulent sur eux. D'une pierre deux coups: on sort et les enfants et la culture des écoles, et les équipements deviennent communautaires. Une tradition d'accès à la culture inexistant ici."

Note 2

Un document récent de l'O.C.D.E. fait voir d'immenses possibilités du côté des bibliothèques publiques. Lire le chapitre sur "La formation indépendante de niveau post-obligatoire au Royaume-Uni", par Jennifer Rogers, dans Possibilités de formation pour les adultes, vol. II, Innovations dans les structures, les programmes et les méthodes (Paris, O.C.D.E., 1979, 223 p.). Jennifer Rogers décrit une organisation greffée sur la bibliothèque publique et cite, entre autres, les conclusions d'un colloque du Conseil de l'Europe, en 1972, sur le thème "Bibliothèques publiques et éducation permanente".

Une autre expérience concluante est vécue à Dallas. Les bibliothèques publiques, en collaboration avec les collèges, offrent des programmes d'études individuelles créditées ("contrats d'apprentissage"). Jean S. Brooks et David L. Reich décrivent ce système dans l'ouvrage intitulé The Public Library In Non-Traditional Education (Homewood, Ill., ETC Publications, 1974, 224 p.).

Note 3

C'est une recommandation de l'American Association of Community and Junior Colleges, à son congrès de 1979, "That federal legislation be enacted to liberalize allowed deductions and provide personal income tax reductions for education expenditures - credit, noncredit, vocational and avocational programs". Cité à la page 120 de Policies For Lifelong Education; Report of the 1979 Assembly (Washington, D.C., A.A.C.J.C., 1979, 128 p.).

Note 4

The Council for the Advancement of Experiential Learning (C.A.E.L.) (The American City Building, Suite 212, Columbia, Maryland 21044) est un organisme coopératif créé par quelque 300 collèges américains dans le but de promouvoir et améliorer des programmes de formation composés d'expérience de vie. Les résultats des travaux du C.A.E.L. sont publiés dans la revue New Directions for Experiential Learning, qui paraît quatre fois l'an, chez Jossey-Bass, depuis 1978.

Sur la question des crédits, on nous permettra une référence à une étude américaine récente: American Council on Education, Task Force on Educational Credit and Credentials, Credentialing Educational Accomplishment (Washington, D.C., 1978, 255p.) Les recommandations qu'on y présente veulent améliorer en profondeur le système de crédits et de certification, au profit notamment de l'étudiant adulte, et s'adressent aux employeurs autant qu'aux organismes de formation.

Préparé par:

Clément Tremblay
Gérard Mercure
Jean-Luc Roy

Février 1980



Ministère des
Affaires culturelles
Service des bibliothèques publiques

PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE À LA CRÉATION DE BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES

TEXTE OFFICIEL DU SERVICE DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES

SECTION I: NATURE DU PROGRAMME

1.0 Ce programme a pour but de favoriser la création de nouvelles bibliothèques municipales dans les municipalités de cinq mille (5 000) habitants et plus.

SECTION II: ADMISSIBILITÉ DES DEMANDES

2.0 Toute municipalité de cinq mille (5 000) habitants et plus qui n'a pas de bibliothèque municipale subventionnée comme telle par le ministère depuis 1960 est admissible à ce programme.

SECTION III: RECEVABILITÉ DES DEMANDES

3.1 Toute municipalité admissible au présent programme doit faire sa demande au moyen de la formule fournie par le directeur du Service des bibliothèques publiques.

3.2 Toute municipalité éligible doit, pour que sa demande soit recevable, établir et démontrer que toute nouvelle bibliothèque municipale:

- a) dessert au moins cinq mille (5 000) habitants;
- b) reçoit de la municipalité qu'elle dessert une contribution qui ne doit pas être inférieure au *moindre des deux montants* suivants:

0,04 cents par cent dollars d'évaluation foncière imposable uniformisée

ou

6,00 \$ per capita;

- c) affecte à l'achat de livres au moins trente pour cent (30%) de son budget total pour chacune des deux premières années de formation;

- d) est dirigée par un bibliothécaire lorsqu'elle dessert plus de dix mille (10 000) habitants.

3.3 Toute municipalité, pour toute nouvelle bibliothèque municipale, doit aussi fournir au directeur du Service des bibliothèques publiques, pour que sa demande soit recevable, tous les renseignements suivants:

- a) une copie certifiée conforme du règlement municipal attestant la création de la nouvelle bibliothèque;
- b) une copie certifiée conforme du budget détaillé (formulaire de demande de subvention) de la nouvelle bibliothèque adopté par le conseil municipal;
- c) tout autre document exigé par le directeur.

3.4 Toute bibliothèque en voie de formation peut être admissible à ce programme même si elle est dans sa période d'organisation pourvu qu'elle se conforme aux dispositions du présent programme et que la période d'organisation ne dépasse pas deux années.

SECTION IV: CALCUL DES SUBVENTIONS

4.1 L'aide financière accordée en vertu du présent programme est composée de subventions attribuées à des fins spécifiques et dont chacune fait l'objet d'un mode de calcul distinct et est assujettie à des conditions spéciales.

4.2 Subvention de création

Toute subvention de création accordée en vertu de ce programme est attribuée par le ministère durant deux (2) années, soit les deux premières années de formation de la nouvelle bibliothèque et à la condition qu'elle se conforme toujours aux présentes dispositions.

Ladite bibliothèque ne devient que par la suite admissible au programme d'aide financière aux bibliothèques existantes.

- 4.2.1 Toute subvention de création est égale à cinquante pour cent (50%) des dépenses admissibles de toute nouvelle bibliothèque municipale durant ses deux (2) années de création.
- 4.2.1.1 Lorsque le budget officiel de la bibliothèque ne justifie pas une subvention égale à cinquante pour cent (50%), cette dernière est calculée de façon à combler la différence entre la contribution municipale minimum obligatoire et le total des dépenses admissibles.
- 4.2.1.2 Aucune subvention de création ne doit être supérieure à un per capita de quatre dollars (4,00 \$).
- 4.2.1.3 Aucune subvention de création ne doit être supérieure au montant de la contribution municipale.
- 4.2.2 Les dépenses utilisées pour fins de calcul de chaque subvention de création sont les dépenses admissibles apparaissant dans les prévisions budgétaires officielles de la bibliothèque pour chaque exercice financier concerné.
- 4.2.3 Toute subvention de création accordée à une nouvelle bibliothèque municipale ne peut l'être que pour certaines fins et dépenses et sous réserve de certaines conditions.
- Les dépenses admissibles sont:
- a) toute dépense courante nécessaire au fonctionnement normal de la bibliothèque dont, mais non limitativement, les salaires et indemnités; les achats de documents; la reliure et la réparation des livres; les services administratifs et professionnels; les approvisionnements et fournitures; la location, l'entretien et les réparations mineures des locaux de la bibliothèque ou de l'équipement; l'ameublement et l'équipement de bureau payés à même les revenus de l'année;
 - b) la partie « intérêt » de l'annuité de remboursement pour un bâtiment de bibliothèque de construction récente, cette dépense remplaçant alors le coût annuel de loyer et ne s'appliquant qu'à l'intérêt payé annuellement sur la dette couvrant les locaux de la bibliothèque, sauf dans le cas des bibliothèques qui ont fait l'objet d'une subvention de construction.
- 4.2.4 Sous réserve du paragraphe suivant, toutes les dépenses relatives aux locaux ne doivent pas être supérieures à vingt pour cent (20%) des dépenses totales de la bibliothèque.
- Le directeur peut en tenant compte de circonstances particulières, de la qualité, de la nature ou de la valeur locative des locaux occupés, et sur production des pièces justificatives, recevoir une demande qui n'est pas conforme à cette limite.
- 4.2.5 Les seuls traitements admis comme dépenses sont ceux des employés affectés principalement à la bibliothèque.
- 4.2.6 Lorsque les locaux occupés par la bibliothèque ne le sont qu'en partie ou que des services administratifs sont fournis par la municipalité, seules sont admissibles les dépenses vérifiables en termes comptables comme faisant réellement partie des dépenses effectuées pour la bibliothèque.
- 4.2.7 Aucune dépense de capital ou d'immobilisation n'est admissible pour le calcul de cette subvention.
- Les dépenses d'immobilisation comprennent l'acquisition, la transformation, la construction, les réparations majeures d'un bâtiment, l'acquisition ou l'aménagement d'un terrain, le remboursement de capital.
- 4.2.8 Toute demande de subvention de création doit parvenir au ministère des Affaires culturelles avant le 30 avril de chaque année.
- 4.2.9 Le Service des bibliothèques publiques doit procéder à une visite et à l'inspection de toute nouvelle bibliothèque qui demande une subvention de création, ceci avant même de décider de la recevabilité de la demande.
- 4.2.10 La première subvention de création ne sera versée qu'après que le Service des bibliothèques publiques se sera assuré que la municipalité dispose d'un local convenable, que le personnel initial est entré en fonction et que la bibliothèque est véritablement en voie d'organisation ou en état de fonctionnement.
- 4.2.11 Les deux subventions de création doivent être engagées et dépensées par la nouvelle bibliothèque au cours des deux exercices financiers pour lesquels elles ont été versées.

4.2.12 Toute subvention sera rajustée d'année en année en fonction des dépenses admissibles réelles figurant dans le rapport financier vérifié couvrant ledit exercice.

4.3 Subvention pour construction ou rénovation

Cette subvention a pour but d'encourager les municipalités urbaines à s'équiper de bâtiments de bibliothèque publique attrayants, spacieux et fonctionnels.

Toute subvention accordée à des fins de construction ou de rénovation est basée sur un pourcentage variable des coûts réels admissibles de tout projet dûment approuvé par le ministère et par la municipalité.

Coordonnées pour le calcul des subventions de construction ou de rénovation

% de la norme d'espace que le nouveau local permet d'atteindre	Subvention en % des coûts de rénovation	Subvention en % des coûts de construction
Moins de 40%	50	35
40 — 59%	60	50
Plus de 60%	75	65

4.3.1 Toute municipalité éligible doit, pour que sa demande soit recevable, établir et démontrer:

- a) qu'elle a un plan de construction ou de rénovation de bibliothèque publique qui a été approuvé par le MAC;
- b) qu'elle a les fonds disponibles pour couvrir la part des coûts qui doit être assumée localement;
- c) qu'elle accepte de réaliser le projet en collaboration avec le MAC;
- d) qu'elle s'engage à ce que le local construit, agrandi ou rénové, serve à des fins de bibliothèque publique pour une période d'au moins dix (10) ans.

4.3.2 Les projets admissibles sont ceux relatifs à:

la construction, la transformation, la réfection, l'agrandissement, les réparations majeures et l'aménagement d'équipements municipaux de bibliothèque publique.

Les « équipements municipaux de bibliothèque publique » désignent les espaces physiques utilisés par la municipalité à des fins de service de bibliothèque accessible à tous les citoyens: bibliothèque centrale, bibliothèque de district ou de quartier, succursale de voisinage, point de service, etc.

4.3.2.1 Ne sont pas admissibles les projets ayant fait ou devant faire l'objet d'une aide financière à des fins d'immobilisation en vertu d'autres programmes fédéraux ou provinciaux.

4.3.3 Les coûts de construction ou de rénovation admissibles sont:

les frais de réalisation du projet décrit, y compris les coûts d'acquisition du terrain requis.

4.3.3.1 Les dépenses suivantes sont admissibles jusqu'à concurrence d'un montant égal à 20% des coûts de construction ou de rénovation:

- a) les frais d'études préliminaires et de conception du projet ainsi que les honoraires et frais pour services professionnels;
- b) les frais de financement, d'émission, d'intérêt pour les emprunts.

4.3.4 Chaque projet doit faire l'objet d'une demande de subvention présentée sur les formulaires prescrits à cet effet et appuyée par les renseignements, certificats et autres documents requis, et ce, en nombre d'exemplaires indiqué pour chacun.

- 4.3.5 Toute demande de subvention ne sera considérée comme acceptée que lorsque la municipalité aura reçu une confirmation écrite du ministère des Affaires culturelles.
- 4.3.5.1 Les travaux réalisés doivent être ceux décrits dans la demande originale telle qu'acceptée.
- 4.3.5.2 Lorsque la municipalité confie ses travaux à des entreprises, l'octroi des subventions devient conditionnel à ce qu'elle recourt exclusivement à celles ayant leur principale place d'affaires au Québec.
- 4.3.5.3 Aucune disposition ni acceptation accordée en vertu du présent programme n'a pour objet ou conséquence de soustraire la municipalité à l'application des lois régissant les activités municipales et aux règles et procédures actuelles relatives à l'approbation des règlements d'emprunt ou à tout autre sujet.
- 4.3.6 Toute subvention de construction accordée par le ministère sera versée comme suit:
- 25% de la subvention totale lors du début des travaux;
 - 25% de la subvention totale lorsque les travaux auront été complétés à 50%;
 - 25% de la subvention totale lors de la fin des travaux;
 - 25% de la subvention totale, après l'acceptation par le ministère du rapport du vérificateur des comptes se rapportant au projet.
- 4.3.7 La municipalité doit faire la preuve des coûts admissibles et pour ce motif doit tenir les registres, conserver les documents et soumettre tous les renseignements et rapports requis pour la bonne administration du programme.
- 4.3.7.1 La municipalité doit également garantir et faciliter l'exercice des activités de vérification du programme tant auprès de ses services qu'auprès de ses entrepreneurs et de leurs sous-traitants.
- 4.3.8 Les plans de construction détaillés et complets doivent être soumis pour approbation au ministère avant la demande de soumissions.
- 4.3.8.1 Les plans doivent faciliter l'accès à l'édifice aux personnes âgées et aux handicapés.
- 4.3.8.2 Une somme équivalente à au moins un pour cent (1%) du coût de la construction doit être affectée à des travaux effectués par des artistes québécois pour l'embellissement intérieur ou extérieur de tout nouveau bâtiment de bibliothèque.
- 4.3.9 Les comptes se rapportant au projet devront faire l'objet d'une vérification une fois que les travaux seront complétés.
- 4.3.9.1 Une copie du rapport du vérificateur devra être transmise au ministère pour examen et approbation avant le dernier versement de la subvention.
- 4.3.10 Tout projet de construction doit être entrepris dans les six mois suivant son approbation par le ministère et être complété dans les dix-huit mois qui suivent le début des travaux sous réserve de tout cas de force majeure ou de tout autre délai convenu avec le ministère.
- 4.3.11 Pour tout projet concernant une bibliothèque ne devant occuper qu'une partie d'un bâtiment, tout contrat doit prévoir clairement et expressément les coûts exacts des travaux qui s'appliqueront exclusivement à la bibliothèque publique.
- 4.3.12 Si une municipalité se retire d'un projet approuvé par le ministère, à quelque moment que ce soit, le ministère cesse automatiquement tout versement de la subvention et tout montant de subvention déjà versé doit être retourné sans délai au ministère.

SECTION V: DISPOSITIONS SPÉCIALES

- 5.1 Le Ministre peut refuser d'accorder une subvention à toute bibliothèque même éligible qui fait une fausse déclaration ou qui ne s'est pas conformée aux lois et règlements relatifs aux subventions ou aux présentes dispositions.
- 5.2 Ce programme entre en vigueur le premier janvier 1980 et prend fin le trente-et-un décembre 1983.



Gouvernement du Québec
Ministère des Affaires culturelles
Direction générale des arts et des lettres

Québec, le 25 février 1980

AUX PROFESSIONNELS DU LIVRE,

Vous trouverez ci-joint un exemplaire du Projet de loi no 51 sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre tel que sanctionné par l'Assemblée nationale du Québec le 21 décembre dernier.

Il est à noter que cette loi n'est pas encore en vigueur et qu'elle ne le deviendra que le jour de sa proclamation. Cette proclamation surviendra lorsque les règlements qui l'accompagnent auront été adoptés par le gouvernement et publiés à la Gazette officielle du Québec.

D'ici là, les arrêtés en conseil no 353-72 concernant l'agrément des librairies et 354-72 concernant les modalités d'achats que doivent respecter les institutions subventionnées sont toujours en vigueur.

Veillez agréer l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Guy Boivin
Directeur du livre



REGLEMENT MODIFIANT LE REGLEMENT
CONCERNANT L'AIDE AUX LIBRAIRIES AGREES

Loi sur l'agrément des libraires
(L.R.Q., ch. A-11, art. 26)

1. Le Règlement concernant l'aide aux librairies agréées édicté par l'arrêté en conseil 354-72 du 2 février 1972 et modifié par les arrêtés en conseil 1146-73 du 28 mars 1973, 2936-73 du 8 août 1973, 2818-74 du 1er août 1974, 1015-75 du 12 mars 1975, 2327-75 du 4 juin 1975, 2374-76 du 7 juillet 1976, 1640-77 du 26 mai 1977, 3435-77 du 19 octobre 1977, 353-78 du 16 février 1978, 1802-78 du 7 juin 1978, 3116-78 du 11 octobre 1978, 3504-78 du 15 novembre 1978 et 1412-79 du 23 mai 1979, est de nouveau modifié en remplaçant le tableau "A" par le suivant:

TABLEAU "A"

Prix que doivent payer les institutions subventionnées

<u>France</u>	<u>Belgique</u>	<u>Suisse</u>	<u>E.U. (sans droit de douane)</u>	<u>E.U. (avec droits de douane)</u>	<u>Grande- Bretagne</u>
0,308 (F-1)	0,044 (B-1)	0,778 (S-1)	1,213 (E-1)	1,326 (E-1)	2,763 (G-1)
0,331 (F-2)	0,047 (B-2)	0,837 (S-2)	1,213 (E-2)	1,326 (E-2)	2,972 (G-2)
0,372 (F-3)	0,053 (B-3)	0,941 (S-3)	1,365 (E-3)	1,491 (E-3)	3,342 (G-3)
0,397 (F-4)	0,057 (B-4)	1,004 (S-4)	1,365 (E-4)	1,491 (E-4)	3,564 (G-4)
0,397 (F-5)	0,057 (B-5)	1,004 (S-5)	1,444 (E-5)	1,577 (E-5)	3,564 (G-5)
0,397 (F-6)	0,057 (B-6)	1,004 (S-6)	1,444 (E-6)	1,577 (E-6)	3,564 (G-6)
0,397 (F-7)	0,057 (B-7)	1,004 (S-7)	1,444 (E-7)	1,577 (E-7)	3,564 (G-7)

2. Le règlement 372-80 est entré en vigueur le 5 mars 1980, date de sa publication dans la *Gazette officielle du Québec*.

REFLEXION SUR UNE PLEINE ET ENTIERE RECONNAISSANCE LECALE DE LA PROFESSION AUPRES DU PUBLIC QUEBECOIS (SUITE)

A- RAPPEL HISTORIQUE

1969: Le Bill 175

Le 30 mai 1969, est sanctionnée la Loi constituant la Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec (L.Q. 1969, c. 105) qui accorde l'exclusivité du titre "bibliothécaire professionnel" aux seuls membres de la Corporation (art. 13).

1971: Le Code des professions: Bill 250

Faisant suite aux recommandations de la Commission d'enquête Castonguay-Nepveu, est déposé, pour première lecture, en novembre 1971, le projet de loi no 250 qui a pour objet d'établir une procédure et des règles disciplinaires que devront suivre toutes les corporations professionnelles qui seront soumises au Code des professions, de déterminer pour celles-ci un mécanisme identique de vérification de la qualité des actes professionnels posés par leurs membres, de constituer un Office des professions du Québec chargé de maintenir les contacts entre les corporations professionnelles et le gouvernement et d'instituer un conseil interprofessionnel du Québec ayant pour rôle de faire des recommandations à l'Office et au gouvernement." (Notes explicatives préliminaires du projet de loi)

Or, la Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec se voit alors exclue de la liste des corporations professionnelles qui seront régies par le Code des professions.

En décembre 1971, la Corporation dépose un mémoire à la Commission parlementaire requérant l'inclusion de la C.B.P.Q. au Code des professions dans le groupe des corporations à titre réservé.

Cependant, la Corporation prend avis sur la question de son conseiller légal qui conseille alors à la Corporation de ne pas demander son inclusion au Code des professions, les désavantages d'y être admis paraissant de beaucoup supérieurs aux avantages espérés (cf. Argus, vol. 1, no 3, mars-avril 1972, p.p. 6-14).

Et lors d'une réunion publique du Conseil tenue le 21 mars 1972, le Conseil de la C.B.P.Q. décide à l'unanimité de l'action à entreprendre, soit:

- de retirer notre demande d'inclusion dans le Code;
- de demander à la Commission de proposer au Gouvernement des changements dans la formulation de l'article 28, afin que notre existence soit reconnue et que nous conservions notre loi;
- de demander à la Commission de proposer au Gouvernement de nous permettre d'être membre du Conseil interprofessionnel du Québec.

1972: Commission parlementaire spéciale des corporations professionnelles

C'est le 2 mai 1972 que comparaît la C.B.P.Q. à la Commission parlementaire où ses représentants retirent la demande d'inclusion au Code des professions et demandent le statu quo, i.e. le maintien de notre loi (cf. Argus, vol. 1, no 4-5, mai-juin 1972, p.p. 5-11: "La Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec devant la Commission parlementaire spéciale des corporations professionnelles, par Pierre Matte).

1973: Adoption du Code des professions

Le 6 juillet 1973, était sanctionnée la loi 250.

La C.B.P.Q. n'y était pas incluse, mais conservait sa propre loi. La demande de participer au C.I.Q. ne fut pas retenue, le C.I.Q. étant réservé aux corporations professionnelles régies par le Code des professions.

1974-1977: Demande d'incorporation au Code des professions

De 1973 à 1977, la C.B.P.Q. continue sa réflexion. Suite à des rencontres officieuses avec l'Office des professions et à la lecture du document publié par l'Office des professions L'Evolution du professionnalisme au Québec (qui laisse croire à une ouverture de l'Office aux corporations non incluses) la C.B.P.Q. crée un comité ad hoc sur l'Office des professions et entreprend des démarches officielles avec l'Office des professions: le 19 janvier 1977, rencontre avec le vice-président de l'Office et le 25 janvier 1977, dépôt d'une demande officielle d'incorporation au Code des professions était envoyée à l'Office des professions et le 7 juin, la C.B.P.Q. rencontrait l'Office des professions pour l'étude de cette demande.

1979: Réponse négative de l'Office des professions

Le 16 avril 1979, le président de l'Office des professions, monsieur André Desgagné informait la C.B.P.Q. de l'avis que l'Office avait transmis au ministre responsable de l'application des lois professionnelles, monsieur Jacques-Yvan Morin, relativement à sa demande de se voir régir sous le Code des professions.

Cet avis, comme nous le savons, était négatif: "L'Office recommande de maintenir la décision qu'avait prise la législature en 1973 en décidant de ne pas inclure les bibliothécaires professionnels dans le Code des professions, en raison du peu d'inconvénients que subit le public du fait que la compétence ou l'intégrité de ces professionnels ne sont pas contrôlés par les mécanismes prévus au Code des professions. (Avis au ministre responsable de l'application des lois professionnelles, monsieur Jacques-Yvan Morin, concernant 21 demandes de constitution en corporation professionnelle sous le Code des professions, Québec, Office des professions du Québec, 31 mars 1979, p. 29)

A ce jour, le ministre responsable ne s'est pas prononcé sur ces avis.

Dans les jours suivants la réception de cet avis, la C.B.P.Q. exprimait au ministre Jacques-Yvan Morin et au président de l'Office des professions son

désaccord et ses commentaires quant aux motifs qui justifient son avis défavorable.

En octobre 1979, le président de l'Office des professions répond aux commentaires transmis (Cf. Argus Journal, no 42, Novembre-Décembre p. 33-34).

1979/80: Moratoire et réflexion

Lors du 10e congrès, tenue en mai 1979 à Trois-Rivières, l'assemblée générale adopte une résolution à l'effet que "le Bureau considère comme prioritaire la poursuite de notre réflexion en vue d'une pleine et entière reconnaissance légale de la profession auprès du public québécois".

Un groupe de travail est créé afin de répondre aux 3 questions suivantes:

- 1- Quel est l'effort requis (financier et technique) pour obtenir l'inclusion au Code des professions: évaluation des démarches à entreprendre);
- 2- Quels sont les avantages et les désavantages d'une éventuelle inclusion au Code des professions;
- 3- Notre loi -- ses possibilités, ses limites

Le troisième dossier a déjà fait l'objet d'une publication dans le dernier no d'Argus Journal (no 43, janvier-février 1980, pp. 35-39).

Nous vous présentons, dans les pages qui suivent, le 2e dossier: avantages et désavantages d'une éventuelle inclusion au Code des professions.

B- AVANTAGES ET DESAVANTAGES POUR LA C.B.P.Q. DE SON EVENTUELLE INCLUSION AU CODE DES PROFESSIONS

Suite à l'avis défavorable de l'Office des professions en avril dernier concernant notre demande d'être régi par le Code des professions, l'assemblée générale mandatait le Bureau de continuer et de considérer comme prioritaire sa réflexion sur la pleine et entière reconnaissance légale de notre profession auprès du public québécois.

Le Bureau articula cette réflexion autour de trois questions principales: 1- Quelles démarches faudrait-il entreprendre pour obtenir gain de cause et à quels coûts?; 2- Quels seraient, pour la C.B.P.Q. les désavantages ou avantages d'une éventuelle inclusion au Code des professions?; 3- Que vaut notre loi en terme de reconnaissance légale et comment pourrions-nous la modifier si nous décidions de la conserver?

Le Bureau m'a confié le mandat de vérifier auprès des corporations professionnelles à titre réservé la 2e problématique, soit les avantages et les désavantages.

Prenons comme point de départ l'avis légal qui avait déjà été fourni à la

C.B.P.Q. par Me Robert Lesage en 1972 (Cf. Argus, vol. 1, no 3, mars-avril 1972, pp. 9-14) j'ai donc rencontré les secrétaires généraux ou présidents de 4 corporations professionnelles à titre réservé (Psychologue, travailleurs sociaux, ergothérapeutes, physiothérapeutes) et le directeur général du Conseil interprofessionnel du Québec.

Les remarques qui suivent, se situent toujours dans le cadre du vécu de corporations professionnelles à titre réservé, vécu qui diffère nécessairement beaucoup des corporations professionnelles à exercice exclusif; mais presque rien ne permet de croire qu'un statut d'exercice exclusif pourrait nous être accordé à court et moyen terme, il m'a semblé fondamental d'être réaliste et d'interroger des corporations professionnelles avec qui nous partageons certaines similitudes: le titre réservé entre autres. A chaque entrevue, j'ai donc tenté de vérifier l'avis légal déjà fourni et ai demandé à ces corporations professionnelles quels avantages ou désavantages elles retireraient de leur inclusion au Code des professions.

C'est donc le résultat de ces entrevues que je résumerai ici.

I- LES AVANTAGES

A- Reconnaissance comme "professionnel"

Tel que déjà souligné par Me Lesage, l'inclusion au Code des professions amène la reconnaissance du statut professionnel et M. Erral Fréchette du C.I.Q. ajoute que la reconnaissance de ce statut constitue un élément de motivation pour les membres d'une corporation professionnelle; il précise cependant que certains groupes professionnels ont atteint ce même statut à l'extérieur du Code des professions par les hauts standards de compétence qu'ils exigent de leurs membres: ex.: les actuaires.

Il n'en demeure pas moins cependant, pour M. Fréchette que ce "standing" n'est pas une fin en soi et qu'une corporation qui cesse d'oeuvrer au développement de sa profession entraîne à plus ou moins brève échéance la sclérose de cette profession.

B- Participation accrue et intégration sociale

L'inclusion au Code des professions permet l'accès au Conseil interprofessionnel du Québec et par le fait même permet d'échanger avec les autres corporations professionnelles.

L'appartenance au C.I.Q. permet de bénéficier d'un appui de masse lors de revendications auprès des pouvoirs publics.

A titre d'exemple, mentionnons les démarches qu'entreprend actuellement le C.I.Q. concernant les recours légaux possibles devant l'utilisation des doubles appellations pour certains emplois dans les conventions collectives.

La participation à l'élaboration des programmes d'étude et l'appel en expertise (ex.: Commission d'étude des universités) sont des avantages que l'inclusion au Code des professions amène. Cependant, notre profession jouit actuellement de ces avantages.

C- La discipline

L'inclusion au Code des professions permet de mieux contrôler la discipline des membres par des pouvoirs d'enquête accrus et d'imposition d'amendes.

Tels sont les principaux avantages dont bénéficient les corporations professionnelles à titre réservé.

Cependant, le statut de "titre réservé" constitue une pierre d'échappement qu'il ne faut pas mésestimer. Nous y reviendrons.

II- LES DESAVANTAGES OU INCONVENIENTS

A- Les objectifs de la C.B.P.Q.

Le Code des professions reconnaît comme objectif fondamental la protection du public, et la protection des membres n'y est considérée que relativement à cet objectif de protection du public.

Aussi, le C.I.Q. encourage-t-il la formation de syndicats professionnels mieux à même de défendre les intérêts et conditions de travail des professionnels que les corporations professionnelles soumises au Code des professions.

Dans cette perspective, il y aurait donc modification des buts et objectifs de notre corporation.

B- Perte de l'autonomie -- Contrôle

C'est là un des désavantages les plus souvent souligné par les corporations professionnelles visitées.

Le Code des professions est un instrument de contrôle instauré en vue de la protection du public et de ce fait, le corporatisme traditionnel a perdu ses pouvoirs.

Ce contrôle s'exerce à tous les niveaux:

- Normes d'admissions: diplômes de base, normes supérieures (stages par ex.)
- Composition des conseils d'administration: administrateurs externes
- Règlements: tous les règlements sont soumis au lieutenant-gouverneur. Actuellement, seuls les règlements concernant les membres sont soumis à cette exigence
- Rapport annuel: nous ne présentons pas actuellement de rapport annuel.

- Connaissance de la langue française: les corporations professionnelles sont soumises à la loi 101
- Comités obligatoires:
 - inspection professionnelle
 - discipline

Etc.

B- Les coûts

L'inclusion au Code des professions entraîne des coûts que doivent assumer les corporations professionnelles par le biais de leurs cotisations. Les subventions sont parcimonieuses et accordées que pour les comités d'inspection professionnelle et des programmes de formation continue.

Quels sont les coûts?

C.I.Q.: la cotisation de chaque corporation professionnelle au Conseil interprofessionnel est de \$500 de base, plus \$3 par membre jusqu'à concurrence de \$10,400.
 Pour la C.B.P.Q., avec 1000 membres, cela représenterait une somme de \$3,500.

Comité d'inspection professionnelle:

c'est l'un des comités les plus coûteux: il nécessite un coordonnateur et des inspecteurs, ces personnes étant rémunérées, les personnes devront avoir une certaine expérience, la rémunération va en conséquence.

A titre d'exemple, mentionnons les coûts encourus par ce comité pour 2 corporations:

Corporation professionnelle des ergothérapeutes:

Nombre de membres 1980/81: 400
 Prévisions des coûts 1980/81: \$14,075
 80 visites sont prévues.

A noter que la cotisation 1980/81 est de \$225
 Nombre de permanents: 1 professionnel, 2 secrétaires.

Corporation professionnelle des physiothérapeutes

Nombre de membres 1979/80: 1110
 Prévisions des coûts 1979/80: \$24,117
 Une centaine de visites sont prévues

A noter que la cotisation 1978/79 était de \$220
 Nombre de permanents: 3 professionnels à temps plein
 2 professionnels à temps partiel
 3 secrétaires

Il faut donc considérer que l'inclusion au Code des professions entraîne des coûts que nous n'avons pas à rencontrer actuellement.

D- La lourdeur administrative: la bureaucratisation

Les corporations professionnelles visitées déplorent la lourdeur administrative et la tendance à la bureaucratisation.

La réglementation exigée nécessite dans sa préparation beaucoup d'énergie humaine et financière à tel point que certaines corporations déplorent l'absence de temps et de ressources pour s'occuper vraiment du développement de la profession, et ce au détriment des membres.

Beaucoup de membres de corporations à titre réservé estiment qu'ils n'ont pas les services qu'ils aimeraient avoir de leur corporation professionnelle toute occupée à régler et produire rapport sur rapport.

E- Le titre réservé

Paradoxalement, c'est là le plus grand désavantage d'une corporation professionnelle, c'est-à-dire, d'y être à titre réservé.

En effet, les devoirs et pouvoirs de ces corporations sont disproportionnés.

Le C.I.Q. a fait et fait toujours des représentations sérieuses à l'effet qu'il est logique d'exiger des professionnels dont le titre seulement est réservé de mettre en place des mécanismes aussi complexes que ceux prévus au Code des professions.

La protection du public paraît pour beaucoup de ces corporations à titre réservé, un leurre puisqu'elles n'ont le pouvoir de contrôle sur leur profession.

Beaucoup d'énergie humaine et financière est donc investie pour des résultats mitigés.

La planification budgétaire est aléatoire puisqu'elle ne se pose sur aucune garantie; l'adhésion à la corporation professionnelle n'étant pas obligatoire.

Compte tenu du vécu difficile que connaissent actuellement les corporations à titre réservé et compte tenu de la réticence du législateur d'accorder plus de pouvoir qu'il n'en accorde actuellement aux corporations à titre réservé, des réserves sérieuses m'ont été faites par le C.I.Q. et les corporations professionnelles visitées quant aux avantages que la C.B.P.Q. retirerait de son adhésion au Code des professions.



UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

FACULTE DES ARTS ET SCIENCES

Ecole de bibliothéconomie

COMMUNIQUE DE PRESSE

L'Ecole de bibliothéconomie de l'Université de Montréal désire retenir les services de plusieurs chargés de cours dans le cadre de la deuxième année de maîtrise en bibliothéconomie.

Qualifications: M. Bibl. ou équivalent en expérience pertinente; compétence pédagogique suffisante.

Les disciplines couvertes sont les suivantes:

Automne 1980 BLT 6201 Théorie de la bibliographie et de la
référence

Automne 1980 BLT 6301 Théorie du contrôle bibliographique

Automne ou
Hiver 1980 BLT 6501 Edition et librairie

Automne 1980 BLT 6512 Communication de l'information

Automne ou
Hiver 1980 BLT 6513 Linguistique et sciences de l'information

Chaque séminaire comporte 45 heures/contact.

Les honoraires sont établis en fonction de l'expérience du chargé de cours, selon les normes de l'Université.

80.04.09

*L'école supérieure
de bibliothéconomie de McGill
annonce son programme d'été 1980.*

PARTIE I:

19 mai - 7 juin 1980

**ANALYSE
FONCTIONNELLE**

(3 crédits)

S'adresse aux diplômés et aux étudiants d'une école de bibliothécaires. Langue d'enseignement: l'anglais.

Professeur: **M. Rolland A. Hurtubise**, Ecole nationale d'administration publique, Université du Québec.

Concepts analytiques s'appliquant à la conception, à l'application et à l'évaluation des systèmes informatiques et en particulier des systèmes intégrés de gestion. Certaines techniques sont étudiées en profondeur; examen de l'incidence du comportement humain et des techniques informatiques sur des solutions éventuelles.

Les cours ont lieu du lundi au jeudi de 8h30 à 11h.

**MATÉRIEL DE
BIBLIOTHÈQUE
ET SERVICES
AUX ADOLESCENTS**

(3 crédits)

S'adresse aux diplômés et aux étudiants d'une école de bibliothécaires et (avec l'autorisation du chargé de cours) à d'autres personnes travaillant dans le milieu de l'information. Langue d'enseignement: l'anglais.

Mme Jeanne B. Randle, bibliothécaire du secondaire, Québec.

Etude des intérêts et des habitudes des adolescents en matière de lecture, examen de livres exerçant un attrait particulier sur les adolescents; évaluation, sélection et usage de documents imprimés et non imprimés que l'on trouve dans les bibliothèques d'écoles secondaires et les bibliothèques municipales; élaboration de programmes de bibliothèque, notamment de causeries livresques, de programmes cinématographiques et de services aux lecteurs.

Les cours ont lieu du lundi au jeudi de 15h à 18h30.

PARTIE II:

24 juillet - 13 août 1980

**PROBLÈMES ET
DÉVELOPPEMENTS
EN MATIÈRE DE
CATALOGAGE ET
DE CLASSIFICATION**

S'adresse aux diplômés et aux élèves d'une école de bibliothécaires. Langue d'enseignement: l'anglais.

Professeur: **M. André Nitecki**, Faculty of Library Science, University of Alberta.

Etude approfondie des problèmes inhérents à plusieurs aspects du catalogage et de la classification, et des solutions générales dont on dispose pour les résoudre (règles catalographiques, systèmes de classification, etc.) examen critique de ces solutions et étude des recherches visant à trouver des solutions nouvelles. Durant l'été 1980, ce cours sera axé sur AACR II.

Les cours ont lieu du lundi au jeudi de 8h30 à 11h.



Droits de scolarité: \$57 par cours pour les étudiants canadiens et les immigrants reçus, \$150 pour les étrangers.

Possibilités de logement en dortoir, moyennant \$9 la nuit, à un pâté de maisons de l'école supérieure de bibliothéconomie.

Pour de plus amples renseignements et pour se procurer des formulaires d'inscription, veuillez écrire ou téléphoner:

Ecole supérieure de bibliothéconomie
Université McGill
3459, rue McTavish
Montréal, PQ H3A 1Y1

(514) 392-5947

 McGill University
Montreal

1 APR 1980

The McGill University
Graduate School of Library Science
announces its
1980 Summer Courses:

PART I:

May 19 - June 7, 1980

SYSTEMS ANALYSIS

(3 credits)

Open to Library School graduates and students.
Language of instruction: English

Professor Rolland A. Hurtubise, Ecole nationale d'administration publique, Université du Québec

Systems concepts as they apply to the design, implementation and evaluation of information systems, and particularly Management Information Systems (MIS). Selected techniques are explored in depth; consideration is given to the impact of human behaviour and of computer technology on possible solutions.

Classes meet Mondays through Thursdays, 8:30-11:00 am

**LIBRARY MATERIALS
AND SERVICE
TO YOUNG ADULTS**

(3 credits)

Open to Library School graduates and students and (with instructor's permission) to others working in an information environment. Language of instruction: English.

Ms. Jeanne B. Randle, High School Librarian, Quebec

Study of the interests and reading habits of young adults, survey of books of special appeal to the adolescent; evaluation, selection, and use of print and non-print materials in high school and public libraries; development of library programs including book talks, film programs, and readers' services.

Classes meet Mondays through Thursdays, 4:00-6:30 pm

PART II:

July 24 - August 13, 1980

**PROBLEMS AND
DEVELOPMENTS IN
CATALOGING AND
CLASSIFICATION**

Open to Library School graduates and students.
Language of instruction: English.

Professor André Nitecki, Faculty of Library Science, University of Alberta

Advanced studies in the problems inherent in several aspects of cataloging and classification, the general solutions available (e.g. cataloging codes, classification schemes, etc.), a critical examination of those solutions, and a study of current research into new solutions. In Summer 1980 this course is focussing on AACR II.

Classes meet Mondays through Thursdays, 8:30-11:00 am



Fees per course: \$57.00 for Canadians and landed immigrants — \$150.00 for non-Canadians.

Dormitory accommodation, one block from the Graduate School of Library Science, is available at \$9.00 per night. Please ask for details.

For further information and registration forms, please write or telephone:

Graduate School of Library Science
McGill University
3459 McTavish Street
Montreal, PQ, H3A 1Y1
(514) 392-5947

 McGill University
Montreal

**Le CONSEIL SUPÉRIEUR DU LIVRE devient
la SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU LIVRE ET DU PÉRIODIQUE**

À la suite des recommandations contenues dans une étude sur les réalisations et l'avenir du Conseil Supérieur du Livre, celui-ci a pris la décision de modifier ses Statuts et Règlements et d'adopter un nouveau nom. Après proclamation dans la Gazette officielle, il s'appellera «Société de Développement du Livre et du Périodique» ou SDLP.

Ce changement correspond à la nouvelle orientation de cet organisme qui regroupe pour le moment quatre associations (AEC, ALQ, AQPU, SEMSQ) et à ses nouveaux objectifs qui sont les suivants:

- 1- la défense et le développement du livre et du périodique québécois en langue française et du livre et du périodique en langue française en général;
- 2- assurer les relations interprofessionnelles, défendre les intérêts généraux des associations membres tout en laissant à chacune des associations le soin de défendre ses intérêts particuliers;
- 3- être un centre d'études, de recherches et de documentation pour toute question concernant de livre et le périodique québécois en langue française ainsi que la documentation en langue française en général.

Afin d'atteindre ces objectifs, la SDLP a mis en marche la création d'un centre de documentation qui pourra répondre à toutes les demandes d'information sur le livre et le périodique, participera à une étude sur le marché du livre canadien en langue française au Canada et à l'étranger et veut en arriver à un plan de développement cohérent et global du livre et du périodique québécois.

Pour ce faire la SDLP lance un appel à la bonne volonté et à la collaboration de tous les artisans du livre et du périodique au Québec, les auteurs en tout premier lieu, leurs éditeurs, les libraires, les distributeurs, les bibliothécaires et tous les organismes qui de près ou de loin encouragent le livre, le périodique et la lecture.

Pour tout renseignement: **Thomas Déri**, directeur général, (524-7528)

INATIONS -- NOMINATIONS -- NOMINATIONS -- NOMINATIONS -- NOMINATIONS -- NOMINATIONS -- NOMINATIONS -- NOM

Madame Odette Blouin-Cliche vient d'être nommée directrice du Service du théâtre du ministère des Affaires culturelles.

Mme Blouin-Cliche occupait ces quatre dernières années le poste de directrice de la bibliothèque administrative du ministère des Communications.

Mme Blouin-Cliche occupe ses nouvelles fonctions depuis le 18 février 1980.

DECES

Nous avons appris avec tristesse le décès de Soeur Bernadette Powers survenu le 24 mars dernier.

Soeur Powers, membre de la C.B.P.Q., était bibliothécaire à la Manionopolis College Library.

Elle avait obtenu sa maîtrise en bibliothéconomie à l'Université McGill en 1971.

Nos plus sincères condoléances aux parents et amis.

TRAGEDIE A LA BIBLIOTHEQUE NATIONALE DU QUEBEC

Dans la nuit du jeudi 28 février au vendredi 29 février, un incendie a ravagé le 3^e étage de l'immeuble Montval où étaient localisés certains services de la Bibliothèque nationale du Québec.

Cet incendie a entraîné la perte de la collection des journaux québécois, de 1978 et 1979, la quasi-totalité des périodiques québécois depuis 1970; la quasi-totalité du dépôt légal depuis 1970. De plus, une collection d'environ 20,000 volumes du siècle et du début du XX^e siècle a été grandement endommagée.

Cet incendie constitue une véritable tragédie pour le patrimoine documentaire québécois. Aussi, offrons-nous au conservateur de la Bibliothèque nationale du Québec, M. Jean-Rémi Brault, notre témoignage de sympathie.

DERNIERE HEURE

Les 12 et 13 juin prochain aura lieu un colloque organisé par l'Office des professions qui aura pour thème:

"Les corporations à titre réservé"

Le colloque a pour objectif d'évaluer la protection du public dans le cadre des corporations à titre réservé.

La C.B.P.Q. sera présente à ce colloque.

A suivre!

VIENT DE PARAITRE

- Rapport sur la dotation et le développement des ressources humaines en gestion des documents: préparé par Jacques Renaud, présenté par Jacques Renaud et Robert Garon. Gouvernement du Québec, comité de gestion des documents, 1980
-

"Le comité interministériel de gestion des documents du gouvernement du Québec a effectué une étude sur les questions de recrutement et de perfectionnement du personnel oeuvrant dans le domaine de la gestion des documents. Ce rapport brosse un tableau assez général de la situation de la gestion des documents au gouvernement du Québec".

(Sources: Yvon Papillon, chef de service, Gestion des documents, ministère des Affaires culturelles)

Le Comportement des québécois en matière d'activités culturelles de loisirs, Centre de recherche et d'opinion publique.

"Cette étude du Centre de recherche et d'opinion publique a été déposée à l'Assemblée nationale par monsieur Denis Vaugeois, le 11 mars 1980.

Le sondage effectué à l'été 1979 révèle que des 53% de québécois intéressés à la lecture, 71% des lecteurs achètent leurs livres alors que 26% les empruntent dans les bibliothèques ou à des amis. C'est surtout dans les librairies que les livres sont achetés (50%) et dans les bibliothèques publiques (13% qu'ils sont empruntés)."

(Sources: Guy Boivin, directeur du livre, Direction générale des arts et des lettres, ministère des Affaires culturelles)

DISPONIBLE SUR DEMANDE

"Liste des tâches des bibliothécaires": annexe 3, in Sarrazin, Jean, Inventaire des besoins en perfectionnement des bibliothécaires aux niveaux secondaire et collégial, Québec, Ecole Nationale d'administration publique, 1975.

Cette "Liste des tâches des bibliothécaires" constitue l'annexe 3 de la thèse présentée en 1975 par M. Jean Sarrazin. M. Sarrazin a accepté que la C.B.P.Q. rende ce texte disponible à ses membres.

A PARAITRE

LISTE DES MEMBRES 1980 DE LA C.B.P.Q.

La liste des membres 1980 de la C.B.P.Q. paraîtra fin août, début septembre 1980. Elle sera compilée en juin et juillet.

Il est essentiel que vous nous fassiez parvenir avant le 15 juin vos changements d'adresse ou lieu de travail.

Prière de retourner ce formulaire à l'adresse suivante:

Secrétariat de la C.B.P.Q.
360, rue LeMoyne
Montréal, Québec
H2Y 1Y3

JE DEMENAGE

NOM _____

PRENOM _____

ANCIENNE ADRESSE _____

TELEPHONE _____

NOUVELLE ADRESSE _____

TELEPHONE _____

LIEU DE TRAVAIL (SI MODIFICATIONS) _____

MERCI